

Pourquoi dire au revoir aux pesticides ?

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités publiques n'ont plus le droit d'utiliser de pesticides (également appelés produits phytosanitaires) pour traiter la plupart des espaces publics. Il s'agit d'une véritable avancée en matière de protection des agents, de santé publique, de préservation de l'eau et de sauvegarde de la biodiversité.

Le 1^{er} janvier 2019, il sera **interdit pour les particuliers d'acheter, de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires** (sauf produits de biocontrôle, produits autorisés en agriculture biologique et produits classés à faible risque).

Pourquoi une telle mesure ?

Tout simplement parce que les pesticides sont des substances actives (identiques à celles utilisées dans l'agriculture intensive, en moins concentrées) présentant des **risques pour la santé**.

Les usagers amateurs ne sont pas formés pour manipuler ces produits chimiques dangereux pour la santé. Très souvent, les étiquettes et les informations concernant le produit ne sont pas lues. Ainsi, les dosages ne sont pas respectés, les protections insuffisantes ou encore les règles de rinçage et de stockage non respectées.

L'usage des pesticides dans la sphère privée a aussi des **impacts importants sur la faune**, ce qui semble logique car la plupart de ces produits sont conçus pour tuer des espèces jugées indésirables (limaces, pucerons, etc.). Mais attention, cette mortalité ne se cantonne pas aux espèces ciblées ! Les papillons et les bourdons sont bien moins abondants dans des jardins privés traités avec des insecticides. Les pesticides ne font pas le tri entre les espèces qu'ils sont censé détruire... et les autres. Quant aux herbicides, leurs utilisations trop intensives et inadaptées les entraînent inévitablement **vers les cours d'eau et dans les eaux souterraines** avec des conséquences sur l'environnement néfastes.

Et peu de jardiniers amateurs ont conscience de la dangerosité de ces produits, pour leur santé et pour l'environnement.

Nous sommes tous concernés !

Utiliser des pesticides n'est pas réservé aux jardiniers amateurs, ils concernent **toutes les personnes souhaitant se débarrasser des herbes folles**, pissenlits et autres piquerettes poussant au bord des terrasses et dans les allées de graviers.

Il est donc souhaitable de **changer nos habitudes en portant un nouveau regard sur nos jardins**. Redécouvrir des méthodes d'entretien oubliées, accueillir les insectes auxiliaires du jardinier, repenser ses aménagements sont quelques-unes des pistes que vous retrouverez en page centrale. Elles vous aideront à anticiper l'échéance de 2019 pour se passer de ces produits dès maintenant. **C'est tout-à-fait possible et même parfois très facile.**

Les pesticides ont des impacts sur...

La santé

Les pesticides pénètrent dans notre organisme par contact avec la peau, par inhalation ou par ingestion. Ils affectent particulièrement le système nerveux, mais aussi reproducteur, endocrinien, etc.

Le portefeuille

Les pesticides polluent les eaux et se retrouvent dans nos usines de traitement. Il y en a de plus en plus et ils sont très difficiles à éliminer. Plus la pollution sera diffuse, plus le coût de traitement de l'eau sera important.

L'eau

Un dé à coudre de pesticides suffit pour polluer une rivière de 10 km de long, un mètre de large et un mètre de profondeur ! Pourtant chaque année, les particuliers en utilisent plus de 5 000 tonnes.

La biodiversité

Peu sélectifs, les pesticides tuent aussi les espèces non ciblées (abeilles, coccinelles, etc.). En se diffusant dans les chaînes alimentaires, ils affectent aussi les espèces peu exposées directement à ces produits.

Inoffensifs les pesticides ?

Comme pour tout produit chimique, les pictogrammes sur l'emballage d'un pesticide indiquent les différentes catégories de dangers provoquées par l'usage du produit. On apprend ainsi qu'un pesticide peut souvent être, au choix, « Dangereux pour la santé à long terme », « Toxique » ou encore « Dangereux pour l'environnement ».

Ces pictogrammes sont associés à des phrases, les mentions de danger, qui précisent la nature du danger que constitue le produit et/ou le degré de ce danger.

Ci-dessous, quelques exemples, que l'on peut retrouver sur les étiquettes...



Quelques mentions de danger qui accompagnent les pictogrammes :

- H311 : toxique par contact cutané
- H332 : nocif par inhalation
- H351 : susceptible de provoquer le cancer
- H361 : susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Et les produits de biocontrôle ?

À partir du 1^{er} janvier 2019, les produits de biocontrôle resteront autorisés pour l'entretien des jardins. Un certain nombre d'entre-eux sont composés de molécules d'origine végétale, animale ou minérale, jugées moins impactantes que les pesticides classiques.

Cependant, malgré le marketing qui ne manquera pas de mettre en avant l'origine naturelle de ces substances, ces molécules sont synthétisées industriellement. À long terme, on ignore l'impact que peuvent avoir ces produits sur notre santé et l'environnement. Apprenons donc à nous en passer également.

Mon jardin sans pesticides : c'est possible !

Dès le 1^{er} janvier 2019, les pesticides seront interdits pour l'entretien de nos jardins. Dès à présent, adoptons des méthodes d'entretien alternatives, **moins dangereuses pour notre santé et notre environnement**.

Cette publication présente un grand nombre de solutions pour les différents endroits du jardin. Elle ne peut cependant pas être exhaustive.

Pour aller plus loin, rendez-vous sur la **page dédiée de notre site internet** :

http://www.are-normandie.fr/jardin_sans_pesticides/

Vous y trouverez :

- des sites internet consacrés au jardinage durable
- des références bibliographiques, consultables dans notre centre de documentation
- des adresses de réseaux (club de jardiniers, etc.)
- des guides sur le jardinage durable
- des dates de manifestations liées au jardinage durable, etc.



Ouvert à tous, le centre de documentation de l'ARE Normandie propose de nombreuses ressources sur le jardinage durable (livres, expositions, documents pédagogiques, etc.) consultables sur place et empruntables.

Les ressources proposées par le centre de documentation couvrent également les thèmes liés à l'environnement tels que le développement durable, la biodiversité, le changement climatique, l'énergie, la mobilité, etc.

Pour venir nous voir

Agence régionale de l'environnement de Normandie
Pôle régional des Savoirs
115, boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

Contact

02 35 15 78 19
centredoc@are-normandie.fr

Mon jardin sans pesticides : c'est possible !

est une publication de l'Agence régionale de l'environnement de Normandie
Pôle régional des Savoirs, 115, boulevard de l'Europe
76100 ROUEN
www.are-normandie.fr

Rédaction : Alexandre Dudouble et Guillaume Salagnac.

Illustration centrale : Hélène Lefrançois et Globules éditions

Photos : Adobe Stock sauf 10 et 19 : Guillaume Salagnac et Mélanie Delannoy (ARE Normandie) et 24 : mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier

Création graphique et mise en page : Guillaume Salagnac

Publication réalisée avec les soutiens de la Région Normandie et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Dépôt légal : mai 2018.

Achévé d'imprimer : mai 2018 – Imprimerie Gabel à Maromme.

ISBN : 978-2-916507-11-8

© ARE Normandie, 2018.



Agence Régionale de l'Environnement de Normandie

Mon jardin sans pesticides : c'est possible !

Bye-bye les pesticides !



DES solutions d'entretien pour tout le jardin

Pelouse

- Choisir un mélange de graminées rustiques, **résistantes à la sécheresse et aux maladies** (pâturin des prés, fétuque ovine, fétuque élevée, etc.).
- Adopter le bon régime de tontes : des tontes trop fréquentes et rases fragilisent la pelouse au bénéfice des plantes au feuillage en rosette et des mousses, et la rendent sensible à la sécheresse. Maintenir une hauteur de coupe de **5 cm minimum**.
- Simplifiez-vous la vie en **espaçant les tontes** dans les zones les moins empruntées du jardin. Réserver les tontes régulières aux espaces les plus fréquentés (cheminements, aires récréatives). **21**
- Pour renforcer sa vigueur, nourrir la pelouse avec du **compost** ou un engrais organique.
- Dans les endroits où elle pousse mal (sous les arbres par exemple), remplacer la pelouse par des **plantes couvre-sol** (petite pervenche, lierre, lamier, pachysandra, etc.). **22**
- Passer le **scarificateur** pour arracher les mousses. **23**
- Dans les endroits inaccessibles à la tondeuse (pieds de mur ou d'arbres, bordures), couper l'herbe à l'aide du **rotofil**.
- Éliminer les plantes à racines pivotantes (pissenlits, rumex, chardons, etc.) avec **une gouge ou un couteau désherbeur**. **24**

Surfaces imperméables (terrasses, descentes de garage, etc.)

- Lors de la conception, préférer des matériaux **résistants et faciles à nettoyer**.
- Lors de la conception, éviter au maximum les jointures et bordures qui permettent à la flore spontanée de s'installer.
- Effectuer des travaux de maçonnerie pour **reboucher les fissures, les joints dégradés**.
- Éliminer les mousses et les lichens en nettoyant la terrasse avec des produits doux d'origine naturelle (**savon noir, le bicarbonate de soude**) et un balais brosse à poils durs. **20**
- Utiliser l'**eau de cuisson des légumes** pour ébouillanter les plantes indésirables.
- Utiliser des **outils adaptés** pour éliminer la végétation (racleuse pour les substrats lisses, couteau désherbeur dans les interstices).

Substrats gravillonnés et sableux (cours de garage, allées)

- Disposer un **feutre géotextile** sous les gravillons afin d'empêcher la pousse des plantes.
- **Repenser les aménagements** :
 - supprimer la cour gravillonnée et aménager une allée carrossable engazonnée pour la voiture. **17**
 - remplacer l'allée gravillonnée par une allée dallée engazonnée sur laquelle la tondeuse pourra être passée. **18**
- Utiliser une houe maraîchère, la binette, le sarcloir pour éliminer la végétation spontanée.
- Ébouillanter les herbes indésirables avec l'eau de cuisson des légumes. **19**

Haie

- Planter une haie mixte à base d'espèces **locales et florifères** (houx, sureau, cornouiller, troène, noisetier, buis, etc.) : les essences locales sont moins sensibles aux maladies et favorisent la faune auxiliaire du jardinier (coccinelles, syrphes, mésanges, etc.). **1**
- Afin d'éviter l'enherbement les premières années, planter la haie sur une bâche biodégradable ou pailler le pied des arbustes.

Zones refuges

- Aménager des espaces **favorables à la biodiversité** : mare, tas de bois ou de pierres, bande de fleurs. Arrêter de tondre une partie de sa pelouse afin de laisser se développer les plantes sauvages. Tous ces milieux hébergent des animaux (coccinelles, carabes, crapauds, hérissons, etc.) qui se nourrissent des ennemis des cultures. **2**

Arbres fruitiers

- Planter les arbres à la mi-novembre, ils profiteront des pluies d'automne pour s'enraciner et présenteront une **reprise plus vigoureuse**.
- Pailler le pied des arbres pour limiter le développement de l'herbe, nourrir les micro-organismes du sol et conserver l'humidité.
- Poser des filets contre les oiseaux.
- Poser des **colliers englués** autour du tronc pour empêcher les fourmis, les chenilles de coloniser l'arbre. **3**
- En hiver, brosser le tronc des arbres et badigeonner les à l'aide d'huiles végétales afin d'éliminer les **stades hivernants des ravageurs** (spores de champignons, œufs et larves d'insectes, etc.).
- Entretien le pied des arbres à l'aide du rotofil.

Massifs de fleurs

- Préférer les plantes vivaces aux plantes annuelles qui réclament plus de soins. Les plantes vivaces proposent par ailleurs un large éventail de choix permettant d'**adapter ses plantations aux conditions de culture** (nature du sol, climat, exposition). **4**
- Diversifier les plantations et remplacer les pieds morts par d'autres espèces plus résistantes.
- Nourrir les plantes et le sol avec du **compost**.
- Choisir des **fleurs nectarifères pour les insectes auxiliaires** (coccinelles, syrphes, chrysopes, etc.). Leurs larves se nourrissent des ravageurs des cultures (pucerons, cochenilles, araignées rouges, etc.). **5**
- **Pailler le sol** pour limiter le développement des plantes indésirables.

Potager

- Installer des fleurs au potager afin d'attirer les insectes auxiliaires. **6**
- Couvrir le sol avec des matières végétales (paille, foin, compost, feuilles mortes, etc.) afin d'éviter son tassement, nourrir les micro-organismes et limiter la pousse des adventives. **7**
- **Respecter les dates de semis, de plantation** car des plantes qui poussent à la mauvaise période tombent plus facilement malades.
- Sélectionner des variétés de légumes résistantes aux maladies ou adaptées à vos conditions de culture (sol, climat).
- Afin de casser le cycle des maladies, effectuer la **rotation des cultures** en laissant s'écouler une période d'au moins trois ans avant de cultiver à nouveau un même légume au même endroit.
- Jouer sur les **associations de plantes** afin de perturber, repousser les ravageurs des cultures (par ex. l'association du poireau et de la carotte permet de repousser leurs ravageurs respectifs). **8**
- Occuper les parcelles non cultivées avec un engrais vert (moutarde, phacélie, sarrasin, etc.) : il empêche l'installation des plantes indésirables à cet endroit. **9**
- Observer attentivement vos plantes et couper les parties malades.
- **Désherber avec des outils adaptés** (binette, sarcloir, couteau désherbeur, etc.). **10**
- Protéger les cultures à l'aide de filets anti-insectes, de pièges colorés englués. **11**

Rosiers

- Associer les rosiers à des **plantes aromatiques** dont l'odeur repousse les pucerons (lavande, menthe, œillet d'Inde, sarriette, etc.). **13**
- Pailler le pied des rosiers ou installer des plantes couvre-sol pour éviter la pousse de l'herbe. **14**
- Pulvériser des **préparations à base de plantes répulsives** pour les insectes nuisibles : infusions ou purins de rhubarbe, menthe, absinthe, sureau, etc. (utilisables également sur les autres plantes et au potager). **15**
- Pour éliminer les pucerons et les cochenilles, mélanger, dans un litre d'eau, une cuillère à café de **savon noir** additionnée d'une cuillère à café d'alcool à brûler. Pulvériser le soir. **16**
- Diluer une cuillère à café de **bicarbonate de soude** dans un litre d'eau et mouiller le feuillage avec cette préparation pour lutter contre certains champignons, comme l'oïdium (utilisable également pour les autres plantes du jardin).

Trottoir

- Installer des plantes à fleurs **peu exigeantes** : elles occuperont la place des herbes indésirables. **12**
- Désherber votre portion de trottoirs avec des outils adaptés : binette, couteau désherbeur, etc.

